
Jour de séance 9

le mardi 20 novembre 2018

11 h

Prière.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le premier ministre, parlementaires de tous les partis, membres de cette Assemblée législative, chers amis, le moment est venu de clore la session, et je crois que nous conviendrons tous que les dernières semaines ont été captivantes, étonnantes et très instructives pour vous, pour moi et pour tous les gens de notre province.

Je n'ai pas à exercer mes responsabilités constitutionnelles souvent. Toutefois, elles reposent sur moi, et je les prends très au sérieux.

Les gouvernements ne détiennent pas comme tels les pouvoirs qu'ils exercent, car c'est la Couronne qui en est investie. Elle les confie aux gouvernements, qui les exercent au service du peuple. Les gouvernements assurent la gouvernance, et la Couronne règne.

Bien sûr, je suis la représentante de S. M. la reine Elizabeth II, mais ma première priorité est toujours vis-à-vis de l'Assemblée afin d'en assurer un gouvernement responsable en tout temps. Il vous est confié la même responsabilité. Chacun et chacune d'entre vous a un rôle à jouer dans le maintien d'une gouvernance responsable. D'ailleurs, je vous remercie pour cela. Le service public est une noble vocation. Vous avez été élus pour servir les gens du Nouveau-Brunswick et vous êtes tenus à un haut niveau. En siégeant à la Chambre, vous êtes tenus de respecter des normes très élevées. Ne l'oubliez pas, je vous en prie, quel que soit le côté de la Chambre où vous siégez.

Maintenant, le Nouveau-Brunswick a besoin de vous parce que, quels que soient votre patrimoine, votre allégeance politique, votre région d'origine ou votre langue, nous formons tous une province, une communauté. Le Nouveau-Brunswick est un endroit où nous nous entraïdons, où nous sommes à l'écoute des autres et où nous nous célébrons les uns les autres, quelles que soient nos origines, notre langue ou notre culture. Vous montrez tous du respect, de l'enthousiasme et du dévouement à l'égard de la province, de son passé et de notre avenir. Je vous encourage à redoubler d'efforts, à viser haut et à vous surpasser. Qui sait? Vos actions pourraient même renforcer le pouvoir d'agir d'une toute nouvelle génération et la motiver à suivre les voies que vous aurez tracées.

Aujourd'hui, c'est à propos de la tradition, même si les dernières semaines n'ont pas été traditionnelles. Les traditions nous permettent de nous unir en une seule communauté et de célébrer la formidable diversité qui la caractérise. Sur ce, je vous dis encore une fois merci.

J'espère que vous aurez une session productive et inspirante. Merci.

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 13 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée et convoquée pour 13 h aujourd'hui.

La Chambre est prorogée à 11 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des services d'aide juridique pour 2017-2018	(2 novembre 2018) ;
rapport annuel du ministère de la Santé pour 2017-2018	(2 novembre 2018) ;
New Brunswick Community College, <i>Report to the Community 2017-2018</i>	(7 novembre 2018) ;
rapport annuel du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour 2017-2018	(7 novembre 2018) ;
rapport annuel du New Brunswick Community College pour 2017-2018	(7 novembre 2018) ;
rapport annuel de Services Nouveau-Brunswick pour 2017-2018	(9 novembre 2018).